

Open Source et Communs numériques - Grands enjeux, stratégies et mises en œuvre

Document de synthèse



*Séminaire des lauréats de l'AMI
Outiller la médiation numérique*



Introduction

Ce document est une synthèse de l'atelier « Open Source et Communs numériques – Grands enjeux, stratégies et mises en œuvre » qui a eu lieu lors du séminaire des projets lauréats de l'AMI Outiller la médiation numérique, organisé par le Labo Sonum le 24 mai 2023.

Inno³¹ est missionné à la demande de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) pour accompagner les projets lauréats de l'AMI dans les différentes étapes de leur ouverture autour de 4 grandes dimensions (audit de code, accompagnement à l'ouverture, stratégie d'ouverture et démarche communautaire).

Ce document a donc pour objet de rappeler les grands principes de l'Open Source et des communs numériques (1), d'explicitier les principaux points-clés permettant de préparer la constitution en commun numérique d'un projet (2), de présenter les enjeux et bonnes pratiques de la participation à la vie du commun (3), et de permettre d'anticiper la suite pour garantir la pérennité du commun (4).

Les sujets abordés étant complexes, une liste de ressources est fournie à la fin du document, permettant d'aller plus loin et d'outiller la démarche des lauréats (5).

¹ Cabinet de conseil en innovation ouverte, indépendant et spécialiste des modèles ouverts. Voir inno3.fr.

1 Open Source & communs numériques : grands principes

1.1 Qu'est-ce qu'un commun ?

Le terme communs est utilisé pour désigner un **ensemble de ressources numériques produites et gérées par une communauté qui l'utilise et en assure le caractère collectif et partagé**. Ces ressources peuvent être numériques ou tangibles.

Les communs existent **au-delà de l'action publique**, même si la participation à l'émergence de communs fait particulièrement sens dans le cadre de celle-ci (exigence de transparence, démocratie participative). Cela est d'autant plus vrai en matière de numérique, favorisant d'une part une collaboration accrue entre acteurs publics et privés et d'autre part une présence de l'intérêt général au travers de la participation des acteurs publics. À ce titre, on parle généralement de **communs numériques d'intérêt général**

lorsque se rencontrent intérêt public et intérêt collectif, permettant de couvrir à la fois la dimension communautaire et la finalité qui lui est rattachée.

De tels projets numériques demandent toutefois un investissement important de la part des porteurs de projet, qui doivent préparer sa constitution, organiser la vie de la communauté et s'assurer de la pérennité du commun ainsi mis en place. Ce sont donc des **compétences nouvelles, ou parfois à adapter, qui sont sollicitées pour la conception de tels projets de communs**.



Figure 1: Tirée de « [Le commun numérique et sa ressource](#) », CC By-SA 4.0, collectif

1.2 Que sont les licences Libres et Open Source ?

Les licences Libres² et Open Source³ sont des contrats par lesquels les titulaires de droits de propriété intellectuelle (sur un logiciel, une création graphique, etc.) accordent **une licence permettant gracieusement aux licenciés de copier, modifier et redistribuer les créations, modifiées ou non**.

Les licences Libres et Open Source **conditionnent généralement en retour le bénéfice de ces droits à certaines contraintes** sous la forme d'obligations à la charge du licencié (celui qui bénéficie de la ressource). Celles-ci peuvent être simples (ex : la mention de paternité) ou plus complexes (ex : les obligations de partage à l'identique – aussi dit clause de réciprocité ou *copyleft*).

² « Qu'est-ce que le logiciel libre ? » sur le site du projet GNU : <https://www.gnu.org/>

³ « The Open Source Definition » sur le site de l'Open Source Initiative : <https://opensource.org/>

Information 1 : Les licences libres, Open Source et Open Data accordent toutes des droits très étendus et sans restriction au bénéfice de tout détenteur légitime d'une copie numérique de ces ressources. Ainsi, il n'est **notamment pas possible d'empêcher un usage commercial.**

En fonction de l'objet auquel s'appliquent ces licences (objets numériques ou tangibles, créatif ou inventif, données structurées ou non structurées, etc.), plusieurs licences différentes peuvent être adoptées. Cette différence s'explique par la **diversité des situations juridiques, techniques voire culturelles pour lesquelles chaque licence a été conçue.** Il est fortement

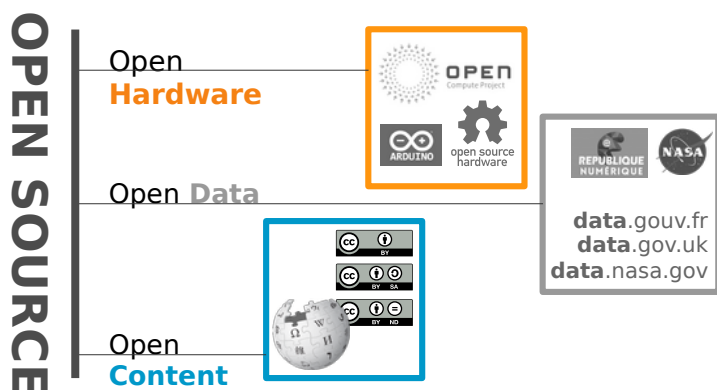


Figure 2: L'influence de l'Open Source au-delà du logiciel

déconseillé d'utiliser une licence pour un autre usage que celui pour lequel elle a été conçue (comme une Creative Commons pour un objet physique ou encore une licence logicielle pour une base de données).

Très connues, les **licences Creative Commons** ont pour objectif de faciliter la réutilisation et la distribution de créations non-logicielles⁴.

Ces licences ne sont toutefois pas dans la liste des licences autorisées a priori dans le cadre de l'Open Data. La Licence Ouverte 2.0⁵ est ainsi généralement préférée par les acteurs publics ainsi que les dispositifs tels que l'AMI « Outiller le numérique ».

Information 2 : La liste des licences pouvant être utilisées par l'administration, et par les projets dans le cadre de l'AMI – Outiller le numérique, est limitativement fixée (voir [la page data.gouv.fr/licences](https://www.data.gouv.fr/licences))

2 Préparer la constitution en commun numérique

2.1 Étape 1 : Identifier le besoin et l'existant

Les communs résultent de la rencontre d'acteurs divers autour d'un besoin collectif qu'il est important de clarifier. Il s'agira d'abord d'identifier les acteurs susceptibles d'être intéressés par un projet de commun, qui sont autant de parties prenantes potentielles (et qui le seront d'autant plus qu'elles sont impliquées tôt dans la démarche de constitution du commun).

4 Pour connaître les différentes licences Creative Commons et accéder à l'outil d'aide au choix de licence, voir dans la ressource Choisir une licence Creative Commons

5 Etalab, Licence Ouverte 2.0, <https://www.etalab.gov.fr/>

Il arrive souvent que d'autres acteurs aient déjà répondu, en tout ou partie, au besoin que vous avez identifié. Si tel est le cas, se rapprocher d'eux est une première étape indispensable avant d'enclencher toute démarche communautaire.

Information 3 : Ainsi, code.gouv.fr recense les logiciels Open Source publics, et data.gouv.fr propose un moteur de recherche des données publiques ouvertes françaises. Les acteurs et communs sont plus largement recensés par La Base (Plateforme collaborative de partage de communs) et le Panorama des communs (Référentiel).

2.2 Étape 2 : Définir les conditions du partenariat dès le départ

Un partenariat autour d'un commun réunit des parties prenantes qui peuvent s'engager dans une collaboration tout en poursuivant des objectifs différents. Les ambiguïtés persistantes peuvent donner lieu à des désillusions à termes, et entraîner un désengagement aux dépens des acteurs comme du collectif formés. Il est ainsi important de définir et de clarifier les conditions du partenariat et les attentes de chacun dès le début de la collaboration.

Pour cela, il est conseillé de réunir toutes les parties prenantes afin qu'elles définissent ensemble les objectifs et valeurs du commun, et de matérialiser formellement ces éléments dans un document écrit (tel qu'un protocole d'entente).

Par ailleurs, les conditions ainsi définies peuvent permettre d'acter le choix de la licence – Libre, Open Source, Open Data – qui sera apposée au projet lors de sa diffusion et de son exploitation, permettant d'éviter toute opposition plus tard – voire trop tard – à un tel cadre.

2.3 Identifier les ressources et sécuriser leur propriété intellectuelle

Un commun repose la plupart du temps sur une combinaison de différents actifs immatériels (logiciel, documentation, créations non-logicielles, marque, etc.) qu'il s'agira d'identifier et de lister afin d'en optimiser les effets. Chacune de ces ressources relève de différents droits de propriété intellectuelle qu'il est nécessaire de qualifier afin d'identifier les titulaires des droits correspondants et les actions à mener pour répondre aux besoins du projet. Cette étape est nécessaire et permet de déterminer une stratégie de valorisation adaptée à la ressource et correspondant aux attentes des parties prenantes.

Le tableau ci-dessous, à remplir par l'équipe du projet, intègre les principales questions à se poser en vue de la diffusion du projet et de la sécurisation de la propriété intellectuelle des différentes ressources associées, en fonction des objectifs définis.

Ressources	Description	Titularité des droits	Licence envisagée pour la diffusion	Sécurisation des contributions futures
Code source				
Documentation				
Bases de données				
Signes distinctifs	<i>logo, marque, nom de domaine...</i>			
Hardware				
Matériel/contenu				

3 Participer à la vie du commun numérique

3.1 Animer et mobiliser la communauté autour du projet

Les membres mobilisables autour de communs fluctuent entre plusieurs rôles : les usagers et utilisateurs ; les contributeurs ; les mainteneurs (assurant le travail indispensable de coordination et de maintien de l'infrastructure technique et logicielle du projet). La démarche communautaire doit permettre à la fois d'étendre la communauté globale et de s'assurer d'un engagement croissant des membres.

La mobilisation de la communauté passe par la consolidation et l'explicitation des règles de gouvernance du projet, cadre qu'il est recommandé de co-construire avec les parties prenantes potentielles. Cela favorise leur implication et permet de s'assurer qu'il corresponde aux attentes des parties prenantes. Des ateliers de co-construction peuvent être mis en place à cet effet, s'appuyant par exemple sur le Canevas pour la gouvernance des communs numériques.

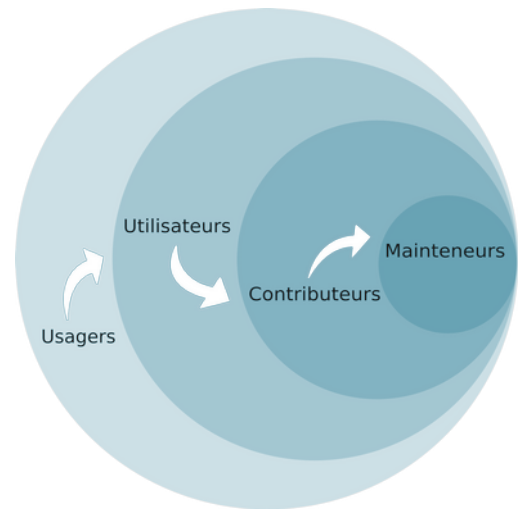


Figure 3: L'organisation concentrique de la communauté

3.2 Définir un modèle économique et d'affaire

La pérennisation d'un projet de commun repose sur la recherche et l'atteinte d'un double équilibre, entre modèle économique (du projet) et modèle d'affaires (pour les membres du projet).

Le **modèle économique** désigne, à l'échelle collective, la stratégie mise en place pour pérenniser économiquement le projet d'un point de vue des besoins tant en termes de développement que de maintenance ou d'animation. Remplir un tableau des charges permet d'identifier les charges qui pourraient s'ajouter suite à l'ouverture, et celles qui pourraient faire l'objet d'une mutualisation avec les parties prenantes potentielles.

Tâches	Charges (en ETP)	Description et possibilités de mutualisation
Développement produit		
Animation de la communauté		
Gestion de projet		
Support / Gestion de tickets/Maintenance		
Documentation et spécifications		
UX		

Le **modèle d'affaires** désigne, à l'échelle de chaque membre, sa capacité propre à générer et à capter une valeur lui permettant de rendre ses contributions pérennes. L'Open Source peut permettre le développement d'une diversité de modèles d'affaires : certains se rapprochant de modèles proposés autour des logiciels commerciaux, tel que le modèle freemium (une partie de

la solution est propriétaire et réservée à certaines entités), le modèle des abonnements ou encore celui des certifications ou des services professionnels.

4 Anticiper la suite du commun numérique

4.1 Repenser le rôle de l'organisation au sein de la communauté

Repenser la communauté autour du commun, afin de lui assurer une identité propre, permet d'en assurer l'autonomie et la pérennité indépendamment de l'organisation (collectivité/administration, etc.) qui l'a impulsée.

En pratique, il s'agit souvent de réunir toutes les parties prenantes afin d'engager une réflexion sur la structure porteuse adéquate – qui peut être informelle (collectif, consortiums) ou formelle (association, groupement d'intérêt public, coopérative, etc.).

Lorsque le projet est trop proche de certains acteurs (généralement ses initiateurs), il sera par ailleurs opportun d'apporter une attention particulière à l'engagement graduel de nouveaux acteurs. Il est recommandé de faciliter leur participation à la gouvernance de la communauté, en fixant des limitations de durée et de mandats consécutifs aux fonctions dirigeantes de la structure pour assurer un renouvellement dans la représentation du commun, et faire monter en responsabilité de nouveaux membres de la communauté.

4.2 Documenter ce qui a été fait

Faciliter la transmission et la conservation des savoirs au sein de la communauté est un enjeu indispensable à la pérennité du projet : il est important que tout le monde puisse facilement retrouver les informations dont il ou elle a besoin, et en même temps que la base de connaissance créée puisse être facilement alimentée par toutes et tous.

Pour un logiciel, on fournira une documentation « utilisateur » exhaustive et claire⁶, pour un projet ou un commun, la création d'un wiki est recommandée⁷.

⁶ Voir par exemple la documentation utilisateur d'Hermine : <https://docs.hermine-foss.org/>

⁷ Voir par exemple le wiki de l'Xtreme Défi de l'ADEME : <https://wikixd.fabmob.io/wiki/>

5 Pour aller plus loin : Liste de ressources

5.1 L'Open Source

Comprendre l'Open Source (Mooc)



Composé de 31 vidéos diffusées sous licence libre (CC By-SA 4.0), ce MOOC est coproduit par l'Open Source School et la Société Générale et aborde les grandes clefs de compréhension de l'Open Source.

[Accéder à la ressource](#) | [En savoir plus sur l'outil](#)

Choisir une licence Libre (Formulaire d'aide à la décision)

Cet outil simple et rapide, proposé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), permet d'aider à la décision quant à la licence Libre la plus adaptée à votre projet selon votre situation.

[Accéder à la ressource](#)

5.2 Les Communs numériques

Tutoriel des communs numériques

Le tutoriel des communs numériques est un ensemble de ressources théoriques et opérationnelles destiné à accompagner les organisations dans leurs démarches de communs numériques. Il a pour objectif de répondre aux principales questions qui entourent l'émergence et la pérennisation de communs numériques.

[Accéder à la ressource](#)

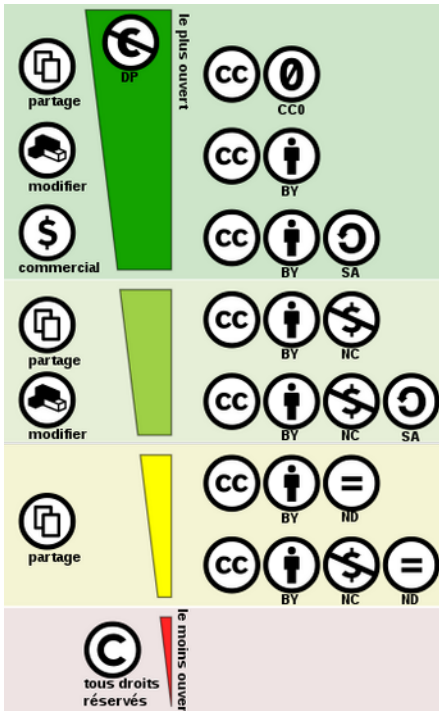
Il s'accompagne d'un ensemble d'outils opérationnels regroupant des matrices d'aide à la décision, d'un panorama de financements dédiés et d'outils juridiques.

[Accéder à la ressource](#)

[En savoir plus sur l'outil](#)

The screenshot shows the header of the 'Boîte à Outils des Communs Numériques' website. It features a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. Below the search bar is a green banner with the word 'Bienvenue'. Underneath, there is a section titled 'RECOMMANDATIONS' containing three numbered items: '1- Préfigurer la constitution en commun numérique', '2- Participer à la vie du commun numérique', and '3- Anticiper la suite du commun numérique'. Each item has a right-pointing chevron icon. At the bottom of the recommendations list is the text 'Récapitulatif des actions-clés'.

5.3 Choisir une licence Creative Commons



Les licences Creative Commons ont pour objectif de faciliter la réutilisation et la distribution d'œuvres non-logicielles. L'association Creative Commons propose sur son site un outil d'aide au choix, parmi les sept licences existantes.

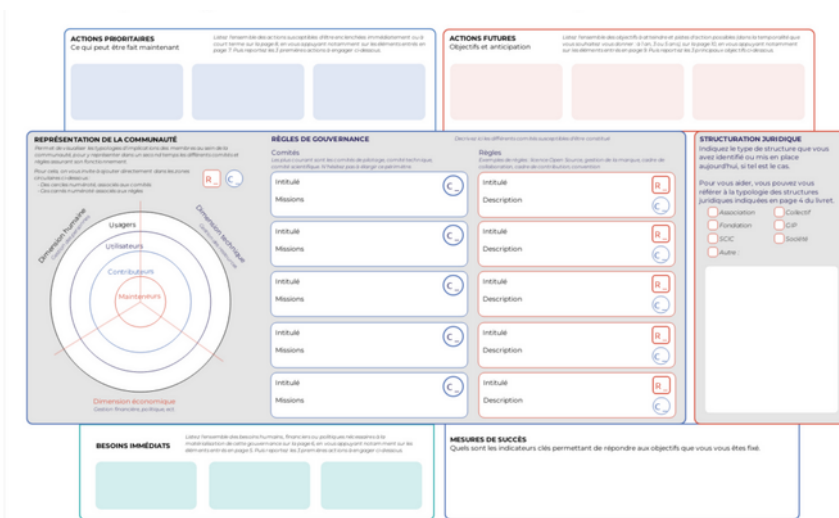
[Accéder à l'outil](#)

Le commun et sa ressource (Fiches de synthèse)

Lors de l'édition 2020 de NEC (Numérique en commun[s]), une fiche récapitulative avait été produite afin de sensibiliser aux grands concepts relatifs aux communs. Les fiches reviennent sur la définition de la ressource, l'importance de la communauté et la définition de règles sur-mesure.

[Accéder à la ressource](#) | [En savoir plus sur les communs lors de l'édition NEC 2020](#)

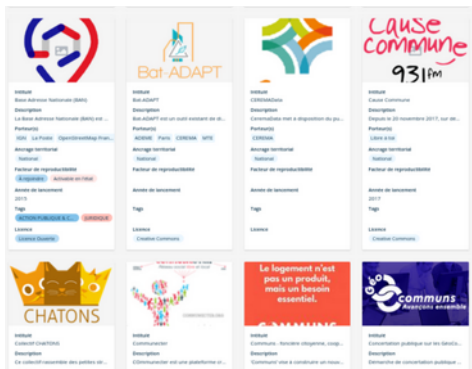
Canevas pour la gouvernance des communs numériques



Conçu dans le cadre de NEC 2022, ce canevas est un dispositif original dont l'objectif est d'appuyer l'animation d'un atelier dédié à la gouvernance d'un projet de commun numérique. Il est complété par un livret de facilitation.

[En savoir plus et accéder à l'outil](#)

Panorama des communs (Référentiel)



Ce panorama vise à soutenir la mutualisation des actions publiques en matière de communs numériques, en regroupant des ressources comme des acteurs impliqués dans la mise en place de communs. Il a été conçu dans le cadre d'une série d'ateliers s'inscrivant dans l'exploration « Design & Communs » de l'édition NEC 2021.

[Accéder à la base de connaissance](#) | [En savoir plus sur l'outil](#)

La Base (Plateforme collaborative de partage de communs)

Cette plateforme collaborative entend réunir pour la première fois au niveau national l'ensemble des ressources produites par et pour le secteur du numérique d'intérêt général dans une démarche d'ouverture et de partage de communs numériques et ce, sans création de compte obligatoire.



La Base

du numérique d'intérêt général

[Accéder à la plateforme](#)

Le Label NEC (Certification)



Le label Numérique en Commun[s], décerné par l'ANCT, vise à identifier des dispositifs concourant à l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire.

[En savoir plus](#)

Labo Société Numérique

Le Labo Société Numérique, espace de documentation et de réflexion sur les enjeux sociétaux du numérique de l'ANCT propose un ensemble de ressources et contenus sur la thématique des communs.

[Accéder aux ressources de la thématique](#)

